



À faire...

- ☐ Assurez-vous que vos propos ne sont pas considérés par erreur comme une politique ou un avis du Ministère;
- ☐ N'oubliez pas que chaque visite sur un site provoque la création d'un témoin qui peut permettre de remonter jusqu'à vous à des fins de marketing et de facturation;
- ☐ N'oubliez pas non plus que le MAECI surveille le trafic sur Internet et sur le courrier électronique en vue de protéger sa réputation et d'éviter les abus;
- ☐ Respectez les lois sur la propriété intellectuelle (données, information, images et logiciels), y compris les lois sur le droit d'auteur. Si vous êtes dans l'incertitude sur quelque sujet que ce soit, appelez l'InfoCentre (944-1776);
- ☐ Protégez la sécurité et l'intégrité de SIGNET-D en vous assurant qu'il n'y a aucun virus dans les documents que vous téléchargez;
- ☐ Utilisez seulement des logiciels commerciaux approuvés pour Internet.

À ne pas faire...

- ☐ Utiliser Internet pour en tirer un avantage financier personnel
- ☐ Utiliser Internet à des fins commerciales (par exemple, la distribution de matériel de publicité non sollicité)
- ☐ Utiliser Internet à des fins illégales ou malveillantes
- ☐ Recevoir du courrier électronique de serveurs de listes sans lien avec le travail
- ☐ Visiter des sites Internet qui contiennent du matériel obscène, haineux ou répréhensible
- ☐ Faire des déclarations trompeuses en votre nom ou au nom du Ministère
- ☐ Employer des termes violents ou vulgaires dans vos messages
- ☐ Divulguer des mots de passe du système ou du réseau
- ☐ Télécharger des informations ou des logiciels de nature commerciale protégés par un droit d'auteur